



15ème législature

Question N° : 22707	De Mme Pascale Boyer (La République en Marche - Hautes-Alpes)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >PLFSS et dotation aux CRCM	Analyse > PLFSS et dotation aux CRCM.
Question publiée au JO le : 10/09/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Pascale Boyer attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la dotation de mission d'intérêt général dédiée au financement des centres de ressources et de compétence de la mucoviscidose (CRCM). La France dénombre actuellement 7 500 personnes atteintes de la maladie donc 56 % sont des adultes. Des traitements existent et reposent sur l'intervention pluridisciplinaire. Ainsi, 42 centres de ressources et de compétences de la mucoviscidose (CRCM) prennent en charge les malades atteints de la mucoviscidose au sein des hôpitaux. Des études internationales ont défini les standards de soins au niveau européen, fixant notamment le nombre de professionnels de santé nécessaire au regard de la file active de chaque centre. Une note interministérielle de 2018 se réfère explicitement à ces standards. Toutefois, ces centres disposent d'à peine la moitié du nombre de soignants nécessaires au regard des standards. C'est en regard de l'objectif de pallier au manque de professionnels que des associations reconnues d'utilité publique financent sur fonds propres des postes de soignants chaque année. Devant la nécessité de pallier à cette insuffisance de personnel soignant qualifié, elle lui demande quelles sont les mesures adéquates qui peuvent être envisagées lors du projet de loi de financement de la sécurité sociale.